

Procès-verbal

Conseil d'Administration du 10 juillet 2012

Soumis au vote du Conseil d'administration du
06 décembre 2012

Le conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 10 juillet 2012 à 14h30 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur SAINT-ANDRÉ.

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ Président de l'université	Présent
Christian ROBLEDO Vice-président du conseil d'administration	Présent
François BRUSSIEUX (Suppléant : Pierre BAHAIN)	Absent
Camille BAULANT	Procuration à Patrick SAULNIER
Christophe BOUJON	Présent
Jacques-Antoine CESBRON	Procuration à Jean-Paul SAINT-ANDRÉ
Hervé CHRISTOFOL	Présent
Florence DABIN (Suppléant : Grégory BLANC)	Présent
Yves DENECHERE	Présent
Sylvie DURAND	Présente
Alain FOURCADE	Procuration à Christian ROBLEDO
Pierre FRERE	Présent
Thomas GOSSYE (Suppléant : Thomas LEFORT)	Procuration à Solène GOURDON
Solène GOURDON (Suppléant : Léo GABILLARD)	Présente
Patrick HAMARD	Présent
Dominique JONCHERAY	Présent
Anne-Marie LE RAY-RICHOMME	Présente
Corinne LEFRANCOIS	Présente
Elisabeth MATHIEU	Présent
Alain MOREL	Présent
Daniel RAOUL (Suppléant : Abdel-Rahmène AZZOUZI)	Présent
Aurélien OTON (Suppléant : Arthur BESSON)	Absent
Sylvain PEZERIL	Présent
Sandrine POUPET (Suppléant : Anatole MAQUET)	Présente
Nathalie SAMIER-DEBSKI	Présente
Sophie SARAMITO (Suppléant Frédéric BEATSE)	Présente
Patrick SAULNIER	Présent
Jean-Luc SINGUIN	Présent
Danielle THOUIN	Présente puis procuration à Alain MOREL
Muriel VERNEUIL	Excusée

27 membres sont présents ou représentés (30 membres en exercice, 23 membres présents, 4 procurations)

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

Nicole GUEHO - Représentante du Recteur
Olivier TACHEAU - Directeur général délégué
Chantal REMERAND - Agent comptable

♦ **Membres présents invités par le Président**

Stéphane AMIARD	Didier PELTIER	Jean-Luc CLEDY
Jonh WEBB	Christian PIHET	Isabelle RICHARD
Catherine BERNARD	Olivier DUVAL	Didier BOISSON
Didier LE GALL	Daniel SCHAUB	Philippe VIOLIER
Jean-Luc COURTHAUDON	Michèle FAVREAU	Nathalie LIEBAULT

♦ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général

◆ **Ordre du jour**

1. Informations.....	3
1.1. SATT Ouest valorisation	3
1.2. Conseils d'administration dernier trimestre 2012	3
2. Développement de la formation continue à l'Université d'Angers.....	3
3. Entrepreneuriat étudiant : état des lieux et projets.....	7
4. Rapport d'expertise Audit financier	9
5. Dispositions budgétaires.....	12
5.1. DBM n°3.....	12
5.2. Demande de subvention de Vox campus.....	12
5.3. Tarifs « Relations internationales »	12
5.4. Profils d'exonération.....	12
5.5. Délégation d'attribution du CA au Président : convention de groupement de commandes.....	12
6. Ressources humaines.....	12
6.1. NBI 2012-2013.....	12
6.2. Codex des personnels contractuels	12
7. Affaires statutaires	13
7.1. Nomination : administrateur du campus de Cholet	13
7.2. Projet de modifications du règlement intérieur de l'IUT	13
7.3. Projet de modifications des statuts et du règlement intérieur de la Faculté des Sciences	14
7.4. Projet de règlement intérieur de l'ISTIA.....	14
7.5. Abrogation de l'article 5.5 du code des statuts et règlements de l'université relatif au CHS et création du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHS-CT).....	14
8. Enseignements et vie étudiante.....	14
8.1. Poste de médiateur pour le sport de haut niveau (SUAPS).....	14
8.2. Contrat étudiant: bilan 2011/2012.....	14
8.3. Offre des Unités d'Enseignements Libres (UEL) 2012/2013.....	14
8.4. Classement des demandes de formations en apprentissage (IUT).....	14
8.5. Accord cadre et convention relative à la Licence Domaine: Droit, Economie, Gestion, Mention: Ingénierie des Services, spécialité Tourisme et Loisirs Sportifs entre l'Université d'Angers et l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation	14
8.6. Convention de partenariat relative à la licence professionnelle Dénomination nationale : Logistique, Spécialité : Management des services aériens entre l'Université d'Angers (ITBS) et L'École Loumed Cabin Crew Training Center (LCCTC) au Maroc.....	14
9. Procès-verbaux des CA du 15 février et du 29 mars 2012.....	15
10. Question diverse : «L'UA doit-elle accepter que des économies budgétaires soient réalisées par restriction du volume horaire de cours proposé aux étudiants dans les maquettes habilitées ?»	15

◆ **Annexes : dossiers de séance approuvés par les administrateurs**

M. SAINT-ANDRÉ ouvre la séance à 14H30 : 27 membres sont présents ou représentés (30 membres en exercice, 23 membres présents, 4 procurations).

Il annonce les modifications à l'ordre du jour :

- Mise en place de la Société d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT) Ouest Valorisation : l'université doit accepter un transfert de résultats valorisables à la SATT (délibération du CA nécessaire). Le projet de SATT est en cours de consolidation. Ce point est donc retiré en tant qu'objet de délibération mais une information sur l'avancée du projet sera donnée par M. COURTHAUDON
- Adhésion au GIP MSH Ange GUEPIN : l'université ne souhaite pas adhérer au GIP. En revanche, elle participera en tant que structure fédérative de recherche Confluences à la future unité de service et de recherche qui sera mise en place par le CNRS au niveau régional. Ce point est également retiré.

1. Informations

1.1. SATT Ouest valorisation

M. COURTHAUDON rappelle que la SATT est une structure qui a pour objectif de favoriser le transfert de technologies et la maturation des inventions par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Ces sociétés ont été proposées par le ministère il y a deux ans dans le cadre des appels à projets « Investissements d'avenir » pour un budget total d'un milliard d'euros. Quinze dossiers avaient été proposés, 9 ont été acceptés. Cinq SATT existent actuellement. Le projet de SATT Valor'ouest a été déposé par les PRES Université Européenne de Bretagne (UEB) et Université Nantes Angers Le Mans (LUNAM). Elle est en cours de création et représente un budget de 70 millions d'euros. Vincent LAMANDE, directeur adjoint de Bretagne valorisation vient d'être recruté au poste de PDG après deux désistements. Le dossier est en cours de signature au ministère mais le changement de gouvernement et les positions de la nouvelle Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche sur le sujet invitent à la prudence quant à la suite du projet.

1.2. Conseils d'administration dernier trimestre 2012

- Mardi 25 septembre 2012
- Jeudi 25 octobre 2012
- Jeudi 6 décembre 2012

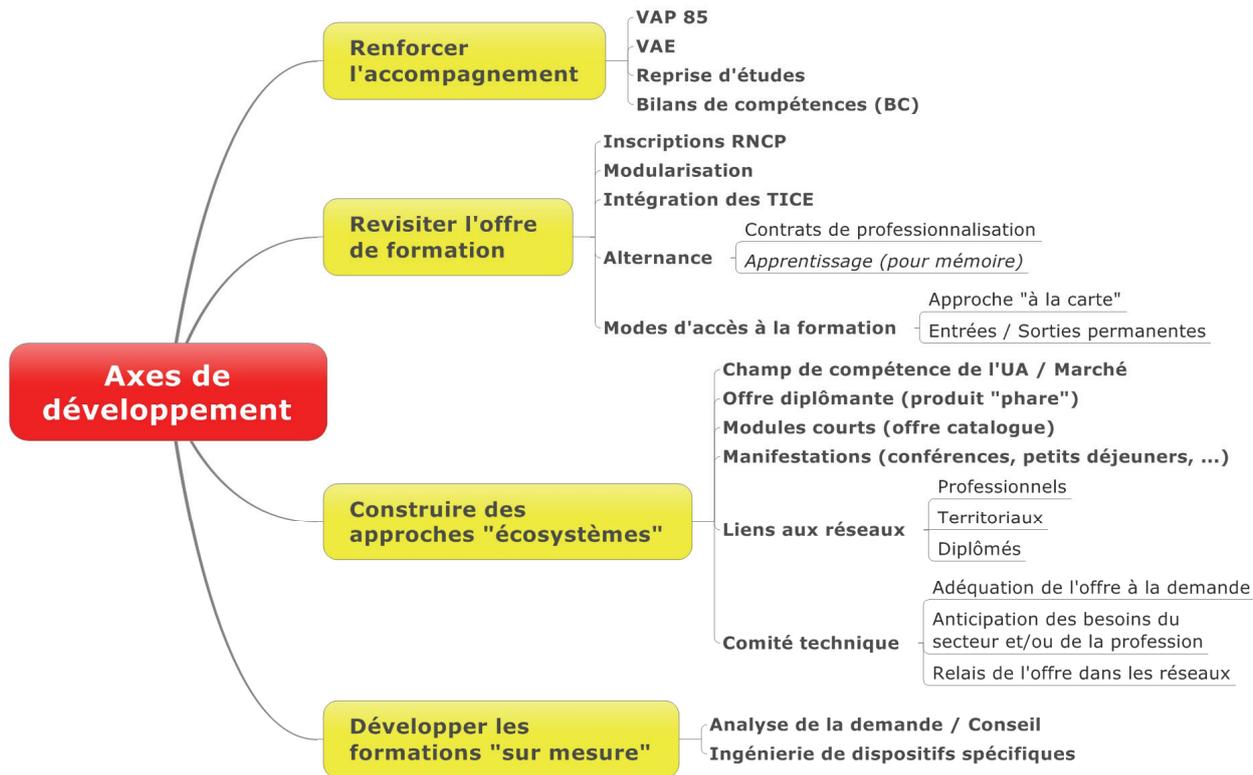
2. Développement de la formation continue à l'Université d'Angers

M. LATOUCHE, Directeur du CUFCo, présente le projet de développement et de structuration de la formation continue à l'université.

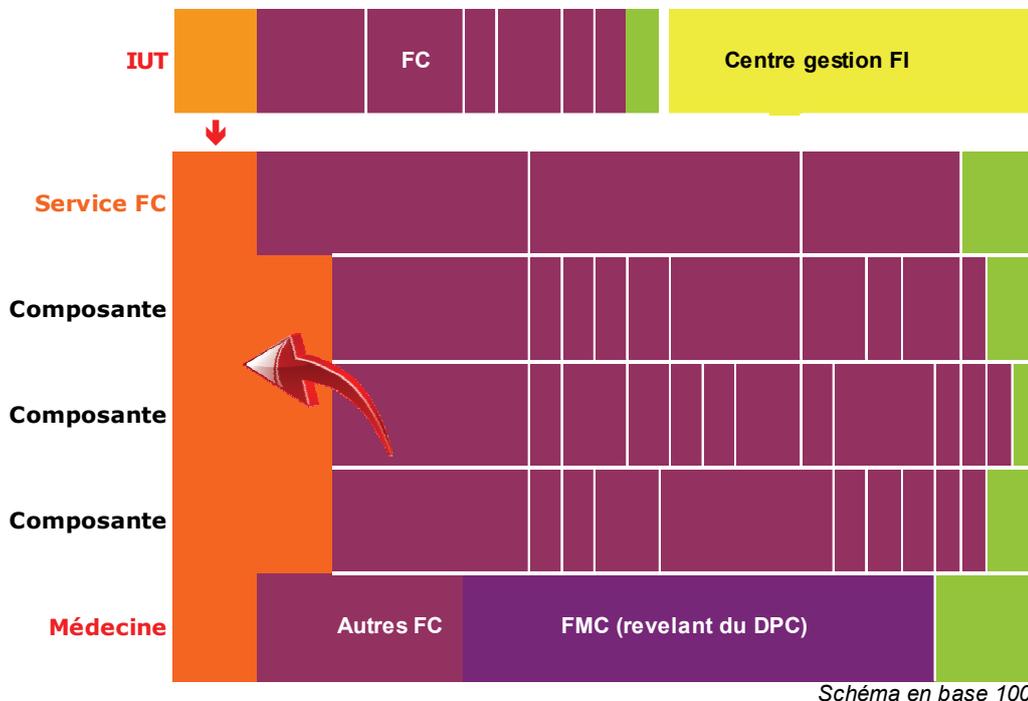
Il rappelle les enjeux stratégiques d'une telle refonte :

- Construire un **projet d'établissement** partagé et porté par tous
- **Innover** et se donner des marges de manœuvre
- Mettre les « clients / usagers » **au cœur** de nos réflexions et préoccupations
- **Renforcer le lien** à notre environnement institutionnel et socio-économique
- **Se sécuriser** au regard du cadre réglementaire

Quatre axes de développement ont été définis :



Ce projet de développement et de structuration de la formation continue s'appuie sur les compétences des composantes et sur les spécificités de la formation continue. En conséquence, un nouveau modèle économique incitatif et contributif a été défini.



Désormais, l'ensemble des formations sont dans les composantes. Par conséquent, l'ensemble des recettes est fléché vers les composantes qui contribuent au fonctionnement des ressources mutualisées.

Les missions du service formation continue sont également redéfinies :



Vis-à-vis de l'externe, le service de formation continue devient le point d'entrée à l'université pour les publics en reprise d'études. Il est l'interlocuteur privilégié auprès des acteurs institutionnels et des prescripteurs / financeurs et doit coordonner et capitaliser les contacts avec les branches professionnelles et les entreprises.

Vis-à-vis de l'interne, le service de formation continue impulse et accompagne des dynamiques et des projets de développement. Il capitalise les retours d'expérience et mutualise la gestion des flux administratifs et financiers de la formation continue | formation tout au long de la vie (FC/FTLV).

M. CHRISTOFOL estime le projet intéressant mais s'interroge sur l'écart de 10 à 20% de frais de gestion entre, d'une part, l'IUT et Médecine et, d'autre part, les autres composantes. Il estime que le reversement de 10% du budget formation continue à un service commun est une prestation légitime. Il demande quel service supplémentaire est proposé par le service commun pour justifier les 10% supplémentaires.

M. LATOUCHE explique que, même si les taux de contribution sont différents, l'IUT et la Faculté de Médecine s'inscrivent dans la dynamique de réforme de la Formation Continue (FC) à l'université. La définition de la contribution de chaque composante est l'objet d'une approche très pragmatique. En effet, l'IUT développe la FC depuis de nombreuses années et a un cadre réglementaire particulier. Par ailleurs, l'IUT dispose en interne d'un service qui mène à bien ces différentes actions. Donc, l'apport du service FC vis-à-vis de l'IUT concernera des actions de communication, d'accompagnement sur l'ingénierie et de mutualisation dans la mise en oeuvre de l'alternance vers les contrats de professionnalisation. Les taux de contribution des composantes résultent d'une simulation réalisée par rapport à la situation existante (budget 2011). Des ajustements en fonction de la mise en oeuvre de ce schéma sont envisageables.

Mme THOUIN estime que ce projet est intéressant au regard des questions aux forts enjeux en termes d'emplois, de mutations économiques et sécurisation des parcours professionnels des salariés. La formation tout au long de la vie doit être pensée avec comme objectif d'assurer une continuité de la formation initiale dans le cadre de la formation professionnelle et continue. L'université doit néanmoins réfléchir à la question de sa visibilité en matière de formation continue universitaire. Cette dernière est actuellement peu visible de l'extérieur et très mal connue chez les salariés. Il faut lancer des actions de communication pour promouvoir la FC universitaire et la diversifier pour faire face aux enjeux à venir.

M. SAINT-ANDRÉ confirme que l'objectif de cette réforme est de rendre les actions de l'université plus accessibles à tous ceux qui ont besoin de FC et bien entendu plus lisibles auprès de tous nos partenaires.

M. SAULNIER explique qu'il est sensible à la notion de « guichet unique » vis-à-vis de l'externe. Par ailleurs, il est surpris de ne pas voir parmi les composantes « particulières » l'UFR Sciences pharmaceutiques et d'ingénierie de la santé. En effet, cette composante développe également tout un ensemble de FC dispensées auprès de public également spécifique.

Mme BERNARD explique qu'une base commune de services pour toutes les composantes a été identifiée. L'ensemble de l'université a besoin de valoriser son offre de formation vis-à-vis de l'extérieur. Par ailleurs, chaque composante a déjà mis en place de la FC et aura des besoins différents par rapport au service de FC.

M. SAINT-ANDRÉ ajoute que la réglementation relative au développement professionnel continu en médecine se décline dans d'autres professions de santé, dont la pharmacie. Une réflexion spécifique doit s'engager sur ces questions pour l'ensemble des professions de santé.

Mme RICHARD précise que des décrets relatifs à la définition des conditions d'agrément des organismes de développement professionnel continu pour les professions de santé devraient paraître prochainement. Ces conditions d'agrément porteront également sur l'organisation administrative et la gestion administrative des budgets. Qui plus est, plusieurs possibilités sont envisageables : création d'un ou deux organismes de développement professionnel continu au niveau de l'université, un commun avec le CHU, un national avec toutes les universités. Face à toutes ces hypothèses il devient alors compliqué de s'intégrer totalement dans la réforme qui vient d'être présentée.

Mme SAMIER-DEBSKI demande pourquoi une des cartes mentales présentait l'apprentissage « pour mémoire » alors que cette thématique est importante. Elle regrette de ne pas pouvoir proposer les masters 2 en apprentissage.

M. LATOUCHE précise que l'apprentissage fait partie de la formation initiale. Cela étant, la synergie entre les problématiques liées à l'apprentissage et celles des contrats de professionnalisation est telle que M. LATOUCHE a souhaité faire apparaître la notion dans le projet de refonte de la formation continue. Par ailleurs, il indique qu'il représente l'université au CFA inter-universitaire et que les M2 peuvent être proposés en apprentissage dans le CFA. Jeudi prochain, le conseil de perfectionnement du CFA proposera à la Région un classement des offres pour 2013-2014. M. LATOUCHE invite Mme SAMIER-DEBSKI à déposer des projets au niveau M2 pour la prochaine campagne. Il précise que la Région, qui délivre ces habilitations, a indiqué sa volonté de développer la formation en apprentissage, y compris dans le supérieur et pour le niveau master.

M. BLANC insiste sur la nécessité de développer des outils de ce type sur le territoire. Il s'interroge sur deux éléments :

- par rapport aux acteurs de l'emploi : il est nécessaire de créer des partenariats avec les acteurs économiques pour les étudiants et faciliter l'accès à l'emploi de ces derniers. L'introduction de la notion de « guichet unique » et « d'interlocuteur privilégié » est fondamentale mais ne constitue qu'une première étape. La question qui doit rester dans les esprits de chacun est comment construire ces partenariats ? Comment concilier les thématiques déjà développées dans transver'sup (orientation des étudiants primo-entrants en risque de décrochage durant le 1er semestre de Licence) et ce nouveau projet ?

- par rapport aux acteurs de la formation professionnelle initiale : il existe des entreprises qui souhaitent faire évoluer des salariés pour leur permettre de devenir cadres et les premières formations connues sont celles délivrées par les acteurs de la formation professionnelle initiale. Comment travailler sur la constitution, non pas de filières universitaires propres, mais de filières économiques basées sur des partenariats avec les acteurs de la formation professionnelle initiale. Les lycées des métiers vont se développer et de plus en plus de licences professionnelles sont proposées dans les établissements du secondaire. Comment l'université est-elle en capacité de se positionner par rapport à ce processus ?

Mme BERNARD évoque deux possibilités pour répondre à ces nécessités. L'université développe l'apprentissage dans les formations initiales et elle propose des modules sur des périodes courtes qui peuvent être ouverts sur l'extérieur.

M. SAINT-ANDRÉ précise que l'université est dotée d'une cinquantaine de licences professionnelles dont un certain nombre est proposé en étroite collaboration avec des lycées et des groupes industriels. M. SAINT-ANDRÉ souligne l'importance du travail d'adaptation permanente de l'offre de formation professionnelle aux besoins de l'emploi. Il estime que le service formation continue, par les liens qu'il va créer et consolider avec le milieu socio économique, va permettre à l'université d'être encore plus en

capacité de répondre à cette demande de formation.

Mme LE RAY RICHOMME estime que ce projet conduit l'université vers un retour en arrière puisque la gestion des questions administratives est à nouveau à la charge des composantes alors que le personnel alloué à l'époque pour ces fonctions n'est plus disponible. La prise en charge de ce personnel rémunéré sur ressources propres et la participation financière pour les frais de gestion du service de formation continue risquent de poser des difficultés financières à la composante. Elle considère qu'il aurait été plus logique de demander une participation plus forte aux composantes les plus avancées dans ce domaine pour permettre une initialisation plus rapide des actions au sein des composantes les plus en retard.

M. LATOUCHE précise que la contribution des composantes est un pourcentage par rapport à des projets de formation continue et à des ressources nouvelles. Ces contributions sont uniquement basées sur des conventions de formation.

M. JONCHERAY souhaiterait des précisions sur la mission « veille » du service de formation continue.

M. LATOUCHE précise les différents niveaux de veille : veille juridique, veille sur les appels d'offre, à travers le réseau, veille permettant d'anticiper et de co-construire avec les entreprises une formation continue adaptée à leurs besoins futurs, veille sur les travaux réalisés par les observatoires de branche professionnelle, de l'emploi... pour anticiper les mutations.

Mme DURAND se réjouit de ce nouveau modèle et de l'intégration d'actions de formation continue dans les composantes. Néanmoins, elle se pose la question d'un référent formation continue et des moyens humains au sein des composantes alors que l'université est contrainte dans ce domaine. Elle demande des précisions sur le transfert de moyens humains du CUFCo vers les composantes et sur le calendrier de la mise en œuvre de ce nouveau schéma.

M. LATOUCHE indique que le calendrier initial proposait une mise en œuvre opérationnelle en septembre. Le choix a été fait avec les directeurs de composante d'avoir une période transitoire de septembre à décembre. Par ailleurs, un travail avec chaque composante est en cours pour déterminer au cas par cas comment ce transfert de compétence peut se faire. Durant cette période, le CUFCo continue à assurer un certain nombre d'éléments. Concernant les moyens, les contrats des personnels chargés des formations transférées aux composantes n'ont pas été reconduits. Le transfert de formation s'accompagne évidemment du transfert des recettes qui constituent des ressources permettant de rémunérer les personnels sur ressources propres.

M. SAINT-ANDRÉ précise que ce modèle fera l'objet d'une évaluation et sera ajusté en fonction de l'évolution du schéma.

M. BOUJON souhaite des précisions sur la question du service public de l'orientation. Il constate que parmi les missions du service figure l'accueil et l'orientation des publics en reprise d'études. Il s'interroge sur la légitimité de ce service pour la prise en charge de ce public par rapport au service d'orientation et d'insertion professionnelle. Il demande quelles seront les relations des deux services.

M. SAINT-ANDRÉ estime que pour orienter, l'université doit se doter d'une offre de formation continue clairement identifiée. Le dialogue entre l'orientation et la formation continue est permanent, y compris au sein des services.

Le projet de développement et d'organisation de la formation continue à l'Université d'Angers est approuvé à la majorité avec 22 voix pour et 5 abstentions.

3. Entrepreneuriat étudiant : état des lieux et projets

Mme JARRY-LETHU, référente de l'université pour l'entrepreneuriat étudiant, présente un état des lieux et les projets en ce domaine. Depuis 2010, chaque établissement d'enseignement supérieur a nommé un « référent entrepreneuriat ». Il a pour mission de promouvoir les carrières entrepreneuriales et d'informer les étudiants sur les aides existantes et susceptibles de soutenir leur projet. Les référents travaillent en collaboration avec les bureaux d'aide à l'insertion professionnelle (B.A.I.P.) instaurés dans chaque université. Les trois volets du plan Etudiants-Entrepreneurs sont la sensibilisation, la formation et l'accompagnement des étudiants en demande sur ce sujet.

Le plan Etudiants-Entrepreneurs se décline en quatre actions :

- Les pôles de l'entrepreneuriat étudiant inter-établissements : le projet déposé par le PRES LUNAM a été retenu parmi les 20 pôles retenus et il s'appelle CREER (Centre régional pour l'étudiant entrepreneur ou repreneur). Ce pôle a obtenu sur 3 ans un budget de 120K euros pour une cible de 110 000 étudiants. L'objectif est de créer de nouvelles actions au niveau régional avec l'idée de mutualiser des outils déjà existants. Le pôle CREER s'est structuré autour d'une équipe projet, d'un comité de pilotage régional, d'un bureau opérationnel régional et de comités de pilotage locaux.
- La nomination d'un référent entrepreneuriat dans chaque établissement.
- Le développement des Junior-Entreprises : à l'Université d'Angers, des étudiants se sont mobilisés sur cette question et ont créé une junior conseil qui n'a pas encore le label de junior entreprise.
- Le concours national de l'entrepreneuriat étudiant "Innovons ensemble" pour lequel pour l'instant l'Université d'Angers participe en tant que jury au niveau régional. La question se pose pour 2013 de créer une unité libre pour accueillir des étudiants qui ont envie de travailler sur ce type de projet.

M. ROBLEDO souligne la diversité des missions du référent entrepreneuriat. Pour l'accompagner, l'université propose un comité entrepreneuriat qui permettrait de réaliser la diffusion des différents projets et de faire remonter les initiatives déployées sur le terrain.

M. JONCHERAY estime que la composition proposée pour le comité entrepreneuriat est trop restreinte. Il propose d'ajouter des personnalités extérieures du monde professionnel et de l'entrepreneuriat.

SAINT-ANDRÉ propose d'ajouter deux personnalités qualifiées extérieures à l'Université d'Angers parmi les invités, la mission principale du comité concernant les projets internes.

M. PEZERIL considère que l'investissement des étudiants dans le pôle CREER mériterait d'être valorisé via des UEL (Unités d'Enseignement Libre) ou des modules complémentaires pour que cela fasse partie intégrante de leur formation.

Mme JARRY-LETHU précise que le projet de proposer une UEL est en cours.

M. BOUJON explique que le comité de suivi licence a proposé d'intégrer dans le référentiel de compétences l'entrepreneuriat et la question de la connaissance de l'entreprise. Il demande comment le comité travaillera avec le CEVU sur ces questions.

Mme JARRY-LETHU lui répond que les actions menées s'appuient sur le référentiel et qu'il est prévu de travailler en collaboration avec le CEVU.

M. AZZOUZI demande quel instrument de mesure sera mis en place pour évaluer l'efficacité des actions pour l'entrepreneuriat étudiant.

Mme JARRY-LETHU explique que des indicateurs ont été mis en place dans le cadre du pôle CREER qui a proposé un rapport au ministère.

Mme GOURDON souhaite témoigner de l'intérêt des étudiants concernant ce projet. Sur Angers, un pôle d'étudiants sensibles à l'entrepreneuriat, participent chaque année aux entrepreneuriales et au concours du crédit agricole. Par ailleurs, elle souligne l'importance du projet par rapport au maillage territorial. En effet, le conseil de développement de la région d'Angers soutient l'implantation et le développement des entreprises par les étudiants.

Pour conclure, M. SAINT-ANDRÉ propose au vote des administrateurs la composition élargie aux personnalités extérieures du comité entrepreneuriat.

La composition du comité entrepreneuriat est approuvée à l'unanimité avec 27 voix pour :

- 1 représentant de composante
- 1 représentant du SUIO-IP
- 1 représentant du collège doctoral
- 1 représentant Etudiant
- 2 personnalités qualifiées extérieures à l'Université d'Angers

4. Rapport d'expertise | Audit financier

M. SAINT-ANDRÉ présente le rapport d'expertise réalisé par M. DELLACASAGRANDE.

L'analyse du budget 2010 montre qu'il y a un déficit de près de 400 000€ qui s'explique pour l'essentiel par des réécritures comptables. La capacité d'autofinancement étant de 700 000€, la situation n'était pas encore préoccupante.

Pour 2011, les choses sont différentes. Le déficit se monte à plus de 3 millions d'euros avec une insuffisance d'autofinancement à hauteur d'1,5 millions d'euros et un fonds de roulement mobilisable à 4,7 millions d'euros (15 jours de fonctionnement). Les causes de ce déficit sont plurielles : réécritures comptables, hausse de la masse salariale, sous estimation de la masse salariale dans le budget primitif 2011.

Les besoins 2012 sont évalués à 7,2 millions d'euros supplémentaires pour reconstituer la capacité d'autofinancement, pour financer une hausse incompressible de la masse salariale due au GVT et à l'évolution du taux de CAS pension, pour financer des dépenses supplémentaires et pour pallier la sous budgétisation du budget primitif 2012. La hausse des ressources pour 2012 est évaluée à 6,5 millions d'euros. Il manque donc 700 000 euros pour permettre l'équilibre des comptes de l'université.

Pour rappel, depuis le passage aux RCE, la masse salariale, telle qu'elle a été déléguée en 2009, comprenait 1280 emplois titulaires et 128 emplois contractuels pour un déficit par rapport au modèle SYMPA de plus de 300 postes auquel s'ajoute un déficit en crédit évalué à 4 millions d'euros.

Par ailleurs, la dérive de la masse salariale Etat s'explique par la sous estimation du ministère du financement initial de la masse salariale à hauteur d'1,5 millions en 2010. Ce sous financement s'accroît en 2011 pour passer à 1,9 millions d'euros. La dérive de la masse salariale établissement s'explique par l'augmentation de 20% du nombre de personnels contractuels et par une augmentation importante du nombre d'heures complémentaires. Au total, la dérive de la masse salariale se chiffre à plus d'un million d'euros.

Pour pallier cette dérive, M. DELLACASAGRANDE, dans son rapport, préconise de :

- Réduire de 0,4 M€ (20 contractuels) la masse salariale sur ressources propres
- Réduire de 10% les heures complémentaires (0,6 M€)
- Ne pas activer de nouveaux postes de titulaires
- Passer du constat au pilotage réel de la masse salariale
- Mettre en place une gestion globale des emplois (titre 2, titre 3, ressources propres) et un plafond commun

En matière d'organisation financière, M. DELLACASAGRANDE conseille :

- La centralisation financière à développer tout en maintenant l'autonomie de gestion budgétaire des composantes
- Le renforcement qualitatif de la DAF (compétences, 50% de contractuels)
- La séparation de la fonction financière et comptable
- La création d'un service facturier

Selon lui, le retour à l'équilibre est possible si :

- Le budget 2012 est sincère
- Une économie de 1 M€ est réalisée sur la masse salariale
- La réalisation des recettes 2012 prévue au budget primitif est effective

M. SAINT-ANDRÉ explique qu'une économie d'un million d'euros sur la masse salariale ne sera pas suffisante puisque la prévision de la masse salariale 2012 comportait une erreur. Par ailleurs, un problème dans le financement d'IRIS (surcoût et fonds FEDER) conduit à revoir les recettes d'investissement prévues pour 2012 à la baisse, alors que la dépense demeure.

Depuis ce rapport, le Président et le VPCA ont rencontré le directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP). Au vu de la situation globale dans laquelle se trouverait aujourd'hui l'Etat et de l'audit financier en cours sur les finances publiques, le DGESIP a indiqué

qu'aucune décision ne pouvait être prise dans l'état actuel de la connaissance du budget de l'Etat. Mais pour compléter l'information du ministère sur la situation de l'université, il a proposé une visite du comité des pairs chargés par le ministère de travailler avec les universités pour évaluer au mieux leur situation financière et pour optimiser les ressources dans la mesure du possible. Il a promis un réexamen de la situation financière de l'université à la rentrée.

Suite à cette rencontre, et après plusieurs contacts pris avec le cabinet de la ministre, la visite du comité des pairs s'est transformée en une visite d'inspecteurs de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) en juillet. L'université a eu la confirmation qu'elle devrait reverser au CHU, qui est le véritable destinataire d'une subvention FEDER, plus de deux millions d'euros, qui par voie de conséquence ne figureront pas dans les recettes 2012 de l'université. Par ailleurs, l'université ne sera probablement pas en capacité de combler le déficit de financement de l'investissement IRIS à hauteur de 1,8 millions d'euros. Pour cela, les collectivités territoriales et la préfecture de région ont été contactées. A ce jour, seule la contribution de l'INSERM de 22 000€ est confirmée.

M. SAINT-ANDRÉ conclut en indiquant que la visite des inspecteurs de l'IGAENR est un préalable incontournable à une négociation d'un financement complémentaire du budget de l'université avant la fin de l'année. Faute de quoi, l'année se terminera dans des conditions extrêmement difficiles pour les finances de l'université.

Mme POUPET demande si le ministère s'est engagé à financer le GVT dû à l'université et qu'il n'a pas encore financé. Elle propose de faire voix commune avec toutes les universités, également en difficultés financières, auprès de l'Etat pour leur expliquer que cette situation est très difficile pour les universités.

M. SAINT-ANDRÉ précise que la négociation avec le ministère sera conduite jusqu'au bout sans plan d'économie supplémentaire même si l'on sait désormais que le plan d'économie engagé par l'université ne permettra pas de finir l'année 2012 en équilibre. Le plus complexe à négocier avec le ministère reste le financement du GVT. Le financement du GVT 2010 a été acquis fin 2011. Le ministère estime que le GVT 2011 est financé dans la dotation de masse salariale 2012, ce que l'équipe présidentielle conteste. Par ailleurs, la négociation portera également sur la réserve de précaution. Actuellement, 650 000€ de la dotation de l'université sont gelés au titre de la réserve de précaution. Aujourd'hui, le discours auprès du ministère reste que l'université n'a pas les moyens de remplir l'ensemble de ses missions. L'Université d'Angers fait partie des universités qui ont mis en place un plan réussite en licence efficace. Elle est reconnue pour son efficacité. La situation économique actuelle contraint l'université à ne plus donner aux composantes les moyens de poursuivre le plan réussite en licence et d'autres projets engagés. M. SAINT-ANDRÉ estime que chacun, à sa place et dans son rôle doit contribuer à ce que l'Université d'Angers obtienne les moyens dont elle a besoin pour fonctionner.

Mme SAMIER-DEBSKI souhaiterait connaître les conséquences financières liées aux effets de noria à l'université (Taux de variation de la masse salariale causée par la variation de l'ancienneté des salariés résultant à la fois de leur vieillissement et du remplacement des plus âgés par le recrutement de salariés plus jeunes).

M. SAINT-ANDRÉ explique que le GVT solde de l'université est positif (incidence sur la masse salariale des avancements et de l'acquisition d'une technicité > incidence sur la masse salariale du remplacement des retraités par des fonctionnaires avec moins d'ancienneté). En 2010, le GVT positif de l'université avait été financé à hauteur de 75%. Il précise que les universités dont le GVT solde était négatif n'ont pas été pénalisées en terme de masse salariale. Dans ce domaine également, l'Université d'Angers est sanctionnée.

M. SAINT-ANDRÉ indique que le ministère a demandé une estimation des postes gelés en 2013. Il leur a répondu que, compte tenu des ressources disponibles, il n'était pas envisageable de geler des postes de titulaires.

M. CHRISTOFOL estime qu'il est très important de faire valoir la sous dotation de l'université en postes et en fonctionnement auprès du ministère. Il demande quelles solutions ont été envisagées pour pallier le déficit lié au projet IRIS.

M. SAINT-ANDRÉ explique qu'aucune solution simple n'existe aujourd'hui. Il rappelle que le projet IRIS n'est pas la cause des difficultés financières de l'université. Même si conjoncturellement, les incidences financières du projet IRIS sur le résultat 2012 de l'université sont négatives, le déficit de l'université est causé par une insuffisance de dotation de fonctionnement et de la masse salariale de l'université.

M. DENECHERE demande des précisions sur ce qui a causé un tel dérapage et qui n'a pas été identifié jusque là : trop de recrutements (en particulier avec les appels à projet) ? projets trop importants pour une université comme Angers (IRIS) ? trop d'heures complémentaires dans les composantes alors que les formations nouvellement habilitées débutent normalement en septembre ?

M. SAINT-ANDRÉ explique que si la dotation de financement annuelle de l'université était à la hauteur de ce qui doit lui être attribué selon le modèle SYMPA, l'université pourrait faire face au surcoût d'IRIS sans difficulté.

Les difficultés financières de l'université viennent de la masse salariale :

- En 2009 et 2010, elle a été sous évaluée, ce qui a conduit à une sous dotation.
- Par ailleurs, elle a évolué positivement parce que le passage aux RCE s'est accompagné d'un transfert de charges qui n'a pas été compensé par l'Etat.
- M. SAINT-ANDRÉ explique que le plan « réussir en licence », qui pour l'essentiel concernait de la masse salariale, a fait l'objet d'un financement spécifique qui dans les faits n'existe plus.
- Enfin, M. SAINT-ANDRÉ évoque les mesures statutaires qui ont été très imparfaitement financées et qui ont impacté la masse salariale de l'université.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que les budgets 2010, 2011 et 2012 ont été construits dans l'hypothèse d'une augmentation significative, à visée de rattrapage de la dotation de l'université dans l'application du modèle SYMPA. Ces augmentations significatives de la dotation de l'université ont été anticipées et ne se sont pas produites.

M. DENECHERE demande si l'université a les moyens d'activer l'offre de formation nouvellement habilitée par le ministère alors que l'université doit réduire le nombre d'heures complémentaires et que le plan « réussir en licence » n'est plus financé. Il demande également s'il est raisonnable pour l'université de s'engager dans d'autres projets de grande ampleur comme l'Institut du végétal.

M. ROBLEDO indique que les difficultés financières de l'université ont été identifiées en juin 2011 avec un déficit prévisionnel de quatre millions. Malgré les mesures prises par l'équipe présidentielle précédente, au regard de l'ampleur des fonds à mobiliser, l'année 2011 s'est conclue par un déficit de 3,3 millions d'euros. Il confirme que l'origine des difficultés financières de l'université provient de la masse salariale. L'arrêt d'un certain nombre de contrats de travail et une dotation aux composantes inférieure de 15% à ce qui était affecté en 2011 conduit à un delta négatif en fonctionnement de 700 000€, ce qui reste raisonnable au regard du delta identifié au départ.

Pour l'année 2013, la base de la dotation aux composantes correspondra à 100% de la dotation 2012 (=85% de la dotation 2011). L'exécution du budget 2012 sera analysée et les difficultés non surmontées malgré les mesures d'économie seront identifiées. Le budget 2013 est construit sur cette base, en tenant compte des simulations des composantes de la consommation d'heures complémentaires pour 2013 et des nouvelles maquettes pédagogiques. A partir de ces estimations, si les besoins théoriques sont supérieurs aux ressources qui pourront être affectées, des solutions devront être imaginées : non ouverture de certaines formations, fermeture de formations à faible effectif et qui ne répondent plus à des besoins clairement identifiés, diminution du volume horaire par enseignement...

M. SAINT-ANDRÉ répond à la deuxième partie de la question de M. DENECHERE. Il explique que les grands projets de type Institut du végétal ou IRIS 2 sont gérés en mode projet. Des comités de suivi ont été créés de manière à vérifier la bonne gestion de l'investissement, à évaluer les coûts de fonctionnement et à travailler en parallèle aux économies qui pourront être générées par le déplacement des structures de recherche. Il ne s'agit pas de créations de surfaces supplémentaires nettes. La réalisation du projet doit s'accompagner de restructurations permettant notamment de faire des économies de loyers (500 000€ de loyer par an). Au plus tard à l'ouverture de ces deux nouveaux bâtiments, l'ensemble des loyers payés par l'université doivent s'arrêter. L'état d'avancement de ces projets est tel qu'il n'est pas pensable de revenir en arrière. Par ailleurs, ils correspondent à un besoin pour le développement de la recherche.

M. CHRISTOFOL estime qu'avec les RCE, l'Etat arrive à faire faire à l'université ce qu'il n'a pas pu lui imposer par toutes les réformes précédentes où il essayait de réduire les formations à faible effectif indépendamment des besoins, de réduire les volumes horaires des formations.

M. AZZOZI, en tant que représentant de l'agglomération Angers Loire Métropole, explique qu'il a entendu les demandes faites aux collectivités locales. L'agglomération soutient la position de l'université

de non recul par rapport à sa dotation. Il est hors de question que, vue la place qu'a l'Université d'Angers dans l'agglomération, l'université soit contrainte à un mouvement de contraction. L'agglomération exprimera son soutien pour l'Université d'Angers au Parlement et défendra politiquement la position exprimée par M. SAINT-ANDRÉ.

5. Dispositions budgétaires

5.1. DBM n°3

M. ROBLEDO présente la DBM n°3 de 1 356 000,00€ et la répartition de la dotation complémentaire du Ministère et du contrat quinquennal (DBM n°2+DBM n° 3). Il indique que 301 000,00 € de la DBM n°3 correspondent à un complément de dotation réaffecté à la recherche, aux composantes et aux services.

Elles sont approuvées à la majorité avec 24 voix pour et une abstention.

5.2. Demande de subvention de Vox campus

M. ROBLEDO présente la demande de subvention 2012 de Vox campus de 8100 euros. Elle est approuvée à l'unanimité avec 25 voix pour. M. ROBLEDO explique que les demandes de subvention 2013 devront remonter à l'université dans un cadre formalisé.

5.3. Tarifs « Relations internationales »

M. WEBB présente les tarifs « relations internationales ». Ils sont approuvés à l'unanimité avec 25 voix pour.

5.4. Profils d'exonération

M. ROBLEDO présente les profils d'exonération à partir de 2012-2013. Ils sont approuvés à l'unanimité avec 25 voix pour.

5.5. Délégation d'attribution du CA au Président : convention de groupement de commandes

Les conventions de groupement de commandes sont ajoutées aux délégations d'attribution du CA au président à compter du 1^{er} juin 2012. Cette décision a été adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

6. Ressources humaines

6.1. NBI 2012-2013

M. ROBLEDO présente la NBI 2012-2013. Elle est approuvée à la majorité avec 22 voix pour et 2 abstentions, sous réserve des modifications suivantes :

- La NBI est attribuée au responsable de pôle Licence de l'UFR Droit, économie et gestion (suppression de l'alternance)
- Préciser le service concerné par la NBI liée à la Résonance magnétique.

6.2. Codex des personnels contractuels

M. ROBLEDO présente l'actualisation du cadre général et du cadre dérogatoire de gestion des personnels contractuels administratifs et techniques. La principale modification concerne la prolongation de contrats et l'échelonnement des contrats sur l'année civile qui correspond à l'année budgétaire. Il précise les conséquences pratiques :

- Pour l'ensemble des contractuels :
Contrat de 4 mois du 1^{er} septembre 2012 au 31 décembre 2012.
- Pour les contractuels concernés par une procédure concertée (+ 3 ans) :
Contrat de 16 mois du 1^{er} septembre 2012 au 31 décembre 2013 puis un avenant de 8 mois à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mme DURAND estime étonnant que, dans le contexte budgétaire actuel, des contrats de 24 mois soient reconduits au-delà des 3 ans. Elle rappelle que lors de la mise en place du plan d'économies, la possibilité de réexaminer l'ensemble des supports contractuels et les missions avait été évoquée. Par ailleurs, elle estime que le dispositif mis en place pour la période de septembre à décembre 2012 n'est pas équitable. En effet, un personnel contractuel avec 30 mois d'ancienneté aura un contrat de 4 mois alors qu'un personnel avec 36 mois d'ancienneté aura un contrat de 16 mois. Ce dispositif ne laisse absolument pas la possibilité de réétudier en cours d'année la situation d'un certain nombre de personnels contractuels.

M. ROBLEDO explique que le dispositif des procédures concertées est conservé pour ne pas être en totale rupture avec ce qui avait été proposé précédemment dans le cadre d'une politique sociale de déprécarisation du personnel contractuel.

M. SAINT-ANDRÉ précise que les dispositions relatives à la durée des contrats sont des mesures transitoires et ponctuelles afin de positionner la plupart des contrats sur l'année budgétaire.

Mme DURAND estime que si la maîtrise du budget 2013 et de la masse salariale conduisent à nouveau l'université à faire des économies budgétaires sur les personnels contractuels, ces mesures transitoires empêchent toute désignation des personnels qui auront des contrats de 16 mois.

M. SAINT-ANDRÉ précise qu'aujourd'hui, il n'est pas question de faire des économies sur le personnel contractuel en 2013.

M. HAMARD et Mme LEFRANCOIS soutiennent la position de ne plus faire d'économies sur les personnels. M. HAMARD précise que le codex a été soutenu dans l'intérêt des personnels puisqu'il atténue la précarité de certains personnels.

L'actualisation du cadre général et du cadre dérogatoire de gestion des personnels contractuels administratifs et techniques est approuvée à l'unanimité avec 24 voix pour.

7. Affaires statutaires

7.1. Nomination : administrateur du campus de Cholet

M. SAINT-ANDRÉ présente Mme LIEBAULT. Il rappelle la procédure de nomination de l'administrateur du campus de Cholet.

Mme LIEBAULT explique le fonctionnement du campus de Cholet et les mesures mises en place depuis sa prise de fonction.

Mme LIEBAULT est nommée administrateur du domaine universitaire du choletais à compter du 01/05/2012. Cette décision a été adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

7.2. Projet de modifications du règlement intérieur de l'IUT

M. CLEDY présente le projet de modifications du règlement intérieur de l'IUT. Elle concerne principalement l'ajout de l'article 5-5 Alcool et autres substances, rédigé en concertation avec le SUMPPS.

Il est interdit d'introduire, de distribuer et de consommer des boissons alcoolisées ou toute autre substance psycho active dans les locaux et dans le parc de l'IUT :

Il est interdit de venir travailler à l'IUT en état d'ivresse. Celui-ci est suspecté lorsque plusieurs signes sont constatés tels que somnolence en cours, TP ou TD, troubles de l'élocution, de l'équilibre, de la vigilance, de la concentration, du comportement, refus des règles de sécurité, odeur spécifique de l'haleine...

Face à tout trouble du comportement, quelle qu'en soit l'origine, un avis médical sera systématiquement sollicité. L'étudiant concerné ne pourra reprendre son activité ni quitter seul l'établissement, sans cet avis.

En cas de suspicion ou de constatation d'ivresse, afin de prévenir ou de faire cesser une situation dangereuse, en lien avec l'obligation de sécurité qu'a l'établissement à l'égard de ses usagers, l'enseignant pourra exclure l'étudiant de son cours. Ce dernier se verra confié au personnel disponible qui, le cas échéant, pourra faire appel au service de la médecine universitaire ou toute autre structure de santé.

Il incombe aussi à chaque étudiant de prendre soin de sa sécurité et de sa santé.

Le refus de se soumettre aux demandes de l'enseignant ou du personnel, dans ces circonstances, fera l'objet d'un rapport circonstancié par la personne qui a suspecté l'état d'ivresse.

Les situations d'ivresses dûment constatées, pourront, après rapport circonstancié, faire l'objet de sanctions disciplinaires conformément à l'article 4-7 du présent règlement.

Mme POUPET précise que l'alcool est un vrai problème de santé publique. Cela dit, elle estime que demander un avis médical face à tout trouble du comportement, quelle qu'en soit l'origine, va à l'encontre du respect de la vie privée des individus. Elle craint les dérives que de telles appréciations peuvent engendrer.

Par ailleurs, M. SAINT-ANDRÉ estime que la notion de « trouble du comportement » est problématique.

Après discussion, ce point est retiré de l'ordre du jour.

7.3. Projet de modifications des statuts et du règlement intérieur de la Faculté des Sciences

M. SCHAUB présente les projets de modifications des statuts et du règlement intérieur de la Faculté des Sciences. Ils sont approuvés à l'unanimité avec 24 voix pour, sous réserve de la modification suivante : article 10 des statuts : « La date de l'élection est fixée par arrêté du président sur proposition du directeur de l'UFR en fonction. »

7.4. Projet de règlement intérieur de l'ISTIA

M. ROBLEDO présente le règlement intérieur de l'ISTIA. Il est approuvé à la majorité avec 21 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

7.5. Abrogation de l'article 5.5 du code des statuts et règlements de l'université relatif au CHS et création du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHS-CT)

L'abrogation de l'article 5.5 du code des statuts et règlements de l'université relatif au CHS est approuvée.

La création du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHS-CT) est approuvée.

Ces décisions ont été adoptées à main levée à l'unanimité avec 24 voix pour.

8. Enseignements et vie étudiante

8.1. Poste de médiateur pour le sport de haut niveau (SUAPS)

M. PELTIER présente la proposition de fiche de poste de médiateur pour le sport de haut niveau et la proposition de lui accorder une décharge de 18H. Elles sont approuvées à l'unanimité avec 22 voix pour.

8.2. Contrat étudiant: bilan 2011/2012

M. PELTIER présente le cadrage et le bilan des contrats étudiants pour 2011-2012. Le cadrage des contrats étudiants pour les années à venir sera présenté ultérieurement.

Mme POUPET précise que le taux de rémunération des étudiants est très faible et qu'ils perçoivent leur salaire plusieurs mois après la fin de leur service.

M. SAINT-ANDRÉ explique que les facteurs de retard dans le paiement des étudiants ont été identifiés et qu'ils se situent à différents niveaux. Tout sera fait pour améliorer les délais de paiement des contrats étudiants.

M. AMIARD propose de référencer ces emplois étudiants dans Ip-Online pour assurer une meilleure visibilité.

M. PELTIER adhère à cette idée.

8.3. Offre des Unités d'Enseignements Libres (UEL) 2012/2013

M. PELTIER présente l'offre UEL 2012-2013. Elle est approuvée avec 22 voix pour.

8.4. Classement des demandes de formations en apprentissage (IUT)

M. PELTIER présente le classement des demandes de formations en apprentissage proposé par l'IUT. Il est approuvé avec 22 voix pour.

8.5. Accord cadre et convention relative à la Licence Domaine: Droit, Economie, Gestion, Mention: Ingénierie des Services, spécialité Tourisme et Loisirs Sportifs entre l'Université d'Angers et l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation

M. PELTIER présente l'accord cadre et la convention relative à la Licence Droit, Economie, Gestion, Mention : Ingénierie des Services, spécialité Tourisme et Loisirs Sportifs entre l'Université d'Angers et l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation. Ils sont approuvés à l'unanimité avec 22 voix pour.

8.6. Convention de partenariat relative à la licence professionnelle Dénomination nationale : Logistique, Spécialité : Management des services aériens entre l'Université d'Angers (ITBS) et L'École Loumed Cabin Crew Training Center (LCCTC) au Maroc

M. PELTIER présente la convention de partenariat relative à la licence professionnelle Logistique, Spécialité : Management des services aériens entre l'Université d'Angers (ITBS) et L'École Loumed Cabin Crew Training Center (LCCTC) au Maroc. Elle est approuvée à la majorité avec 12 voix pour, 7 contre et 3 abstentions.

9. Procès-verbaux des CA du 15 février et du 29 mars 2012

Les procès-verbaux des CA du 15 février et du 29 mars 2012 sont approuvés à l'unanimité avec 22 voix pour, sous réserve que l'intervention de Mme DURAND concernant la bibliothèque anglophone (CA 29 mars 2012) soit modifiée.

10. Question diverse : «L'UA doit-elle accepter que des économies budgétaires soient réalisées par restriction du volume horaire de cours proposé aux étudiants dans les maquettes habilitées ?»

La question diverse proposée par Mme MATHIEU a été évoqué en début de conseil :

«L'UA doit-elle accepter que des économies budgétaires soient réalisées par restriction du volume horaire de cours proposé aux étudiants dans les maquettes habilitées ?»

Mme MATHIEU estime que les étudiants n'ont pas à subir les conséquences de l'insuffisance de dotation de l'Etat. Les économies budgétaires provoquées par ce déficit de dotation de l'Etat ne doivent pas concerner les formations habilitées par l'Etat lui-même.

M. SAINT-ANDRÉ propose que cette question diverse prenne la forme d'une motion.

Une motion est en cours de rédaction et fera l'objet d'une délibération sous la forme de courrier électronique. Elle sera insérée au procès verbal du CA du 10 juillet 2012.

Ce procédé a été adopté à l'unanimité avec 24 voix pour.

Compte tenu des débats suscités par le courrier électronique, la motion fera l'objet d'une délibération au CA du 25 septembre 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SAINT-ANDRÉ lève la séance à 18H50.

Mme REMERAND souhaite saluer les administrateurs. Elle explique qu'après 11 ans de service à l'Université d'Angers, elle réintègre le Ministère de l'Economie et des Finances puisqu'elle travaillera au 1^{er} septembre 2012 à la direction départementale des finances publiques du Maine et Loire.

M. SAINT-ANDRÉ remercie Mme REMERAND pour son investissement. Grâce au travail réalisé ensemble, dans une période difficile, les administrateurs ont pu avoir connaissance aussi précisément que possible de la situation financière de l'université. Il rappelle que les comptes de l'université ont été certifiés sans réserve grâce à Mme REMERAND et à ses services.

**Le Président
de l'Université d'Angers,**
Jean-Paul SAINT-ANDRÉ

**Le Vice-président du Conseil d'administration
de l'Université d'Angers**
Christian ROBLEDO

**Le Directeur général des services
de l'Université d'Angers,**
Olivier TACHEAU